



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 117411

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les propositions relevées dans le rapport intitulé « politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis le début des années 1990 : bilan et perspectives ». Ce rapport suggère notamment de développer la prévention sanitaire à l'école primaire, des crèches et des centres de protections maternelle et infantile, en associant et en sensibilisant davantage les parents. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet dans le prolongement des contrats de réussite éducative.

Texte de la réponse

Le programme « Réussite éducative » du plan de cohésion sociale propose des actions et un accompagnement individualisé dans les domaines de l'enseignement, de la santé, du social, de la culture et des sports spécifiquement dédiés aux enfants et aux adolescents de deux à seize ans les plus fragilisés et à leur famille vivant sur les territoires en zone urbaine sensible (ZUS) ou scolarisés en zone d'éducation prioritaire-ressources pour l'éducation prioritaire (ZEP-REP). S'appuyant sur un partenariat élargi à tous les acteurs mobilisés par la mise en oeuvre d'une politique éducative à l'échelle locale, le programme « Réussite éducative » permet dans le cadre d'un projet local de réussite éducative de décliner sur la base d'un diagnostic partagé sur le territoire, une programmation d'actions qui se déroulent essentiellement hors temps scolaire et n'ont vocation à se substituer ni à l'action de l'école ni aux dispositifs existants dont elles sont complémentaires. A contrario, ces actions sont étroitement articulées avec celles mises en oeuvre notamment dans le cadre de l'école qu'il s'agisse des programmes personnalisés de réussite éducative ou des actions relevant du domaine de la santé. Tout projet local de réussite éducative doit nécessairement intégrer une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires de réussite éducative. Cette équipe réunit au sein d'un réseau coordonné des professionnels de différentes spécialités (enseignement, éducation, santé, culture, sports) et des intervenants du mouvement associatif en mesure de réaliser des prises en charge individuelles ou collectives et un suivi personnalisé inscrit dans la durée. Les parents sont systématiquement associés à la mise en oeuvre d'un parcours personnalisé pour leur enfant. Au sein de ce parcours, il est recommandé de mettre en place un suivi et des actions dans le domaine de la santé en lien notamment avec les ateliers santé ville ; quand ils existent, et les professionnels et structures intervenant dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117411

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 956

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4450